

Pollution aux PFAS : situation actuelle et besoins d'intervention

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Les PFAS (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées) regroupent des milliers de substances chimiques de synthèse utilisées depuis les années 1940. Grâce à leur résistance à l'eau, aux graisses et aux fortes températures, ils sont notamment présents dans les mousses anti-incendie, les poêles antiadhésives, les textiles et les emballages alimentaires.

Les PFAS se dispersent dans l'air, les sols et les cours d'eau, et se retrouvent ainsi dans notre alimentation. Très peu dégradables dans l'environnement, ils sont également qualifiés de « polluants éternels ». Certains PFAS sont nocifs pour la santé et ont déjà été interdits, car ils peuvent affecter le foie, les reins ou le système immunitaire. Toutefois, les connaissances restent insuffisantes pour de nombreux autres PFAS. Il est donc d'autant plus important de savoir où ces substances sont présentes et en quelles quantités.

Actuellement, les cantons sont en grande partie responsables, d'une part, de l'inventaire de la pollution aux PFAS et de la gestion des sites contaminés. Plusieurs d'entre eux ont déjà lancé des programmes de mesure. La RCJU, par l'intermédiaire de l'Office de l'environnement, a publié début février 2025 un état des lieux de la pollution aux PFAS sur le territoire jurassien. En 2025, l'Association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS) et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) ont mené une campagne nationale d'analyse portant sur la présence de PFAS dans les denrées alimentaires d'origine animale. D'autre part, les cantons sont compétents pour constater les dépassements de valeurs limites dans les aliments et indemniser les exploitations touchées, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. Zurich, Appenzell Rhodes-Extérieures et Appenzell Rhodes-Intérieures ont décidé de poursuivre la surveillance des polluants éternels en lançant un programme proactif de suivi de ces substances dans le lait. Cette inquiétude repose notamment sur les rejets de boues d'épuration survenus dans les années 1980.

L'assainissement des sites contaminés requiert d'importantes ressources et engendre des coûts élevés. En Suisse, ceux-ci pourraient atteindre plusieurs milliards de francs au cours des vingt prochaines années si les PFAS continuent de se propager dans l'environnement.

Dans ce contexte, nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1. Quelles mesures, en complément de celles mentionnées dans le rapport PFAS de février 2025, sont prévues pour répertorier la pollution aux PFAS dans les sols, les cours d'eau et les denrées alimentaires ? Où les prélèvements sont-ils effectués, quelles substances sont recherchées et quels coûts faut-il prévoir ?**
- 2. Le Gouvernement envisage-t-il de mettre en place une étude visant à obtenir une vue d'ensemble de la contamination par les PFAS dans les exploitations laitières, afin de permettre aux exploitations d'identifier des teneurs élevées dans le lait et leurs causes potentielles, et de prendre des mesures avant l'introduction de valeurs limites par le Conseil fédéral ?**
- 3. Des projets de construction ou d'infrastructure sont-ils retardés en raison d'une pollution aux PFAS ? Si oui, lesquels et dans quelle mesure ?**
- 4. Du matériel contaminé par des PFAS, n'ayant pas pu être éliminé ou mis en décharge de manière appropriée, a-t-il entraîné des retards ? Si oui, où et pour quelles raisons ?**

5. Le Gouvernement envisage-t-il de proposer à la Confédération des mesures telles qu'une taxe à la source sur les PFAS, l'interdiction des applications non essentielles ou une participation de la Confédération aux coûts d'assainissement ?

Par avance, nous remercions le Gouvernement pour l'intérêt porté à cette demande.

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
 - Raphaël Breuleux (Verts)
 - Rémy Meury (CS-POP)
 - Ivan Godat (Verts)
 - Pauline Godat (Verts)
 - Sophie Burri (Verts)
 - Brice Prudat (Verts)

Intervention déposée officiellement le 29 avril 2026